



**DELIBERATION N° 03/2013 du 19 mars 2013**

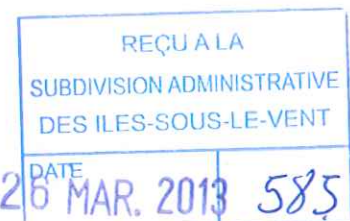
**Approuvant le Compte Administratif du Budget Principal de l'exercice 2012 du Maire**

En sa séance du 19 mars 2013, convoquée par Monsieur Félix FAATAU, Maire de la Commune, par lettre n° 2/CONV/CM/2013 du 12 mars 2013, sous la présidence de Madame Carolina TEUIRA, avec Madame TANOA Elizabette, secrétaire de séance nommé conformément à l'article L.2121-15 du CGCT.

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE HUAHINE,**

Ayant été régulièrement convoqué et le quorum ayant été atteint  
sous la Présidence de Madame Carolina TEUIRA, Premier Adjoint au Maire,

- Vu** la Loi organique n° 2004-192 du 27 Février 2004, portant statut d'autonomie de la Polynésie Française, ensemble la Loi n° 2004-193 du 27 Février 2004, complétant le statut d'autonomie de la Polynésie Française, modifiés par la Loi n° 2007-1720 du 07 Décembre 2007, tendant à renforcer la stabilité des institutions et la transparence de la vie politique en Polynésie Française ;
- Vu** les articles 8 et 15 de la Loi n° 71-1028 du 24 Décembre 1971, relative à la création et à l'organisation des Communes en Polynésie Française, et le II de l'article 9 de la Loi n° 77-1460 du 29 Décembre 1977, modifiant le régime communal en Polynésie Française ;
- Vu** l'Ordonnance n° 2007-1434 du 05 Octobre 2007, portant extension des première, deuxième et cinquième parties du Code Général des Collectivités Territoriales aux communes de la Polynésie Française, à leurs groupements et à leurs établissements publics, modifiée par la Loi n° 2007-1787 du 20 Décembre 2007, relative à la simplification du droit ;
- Vu** l'instruction M14 ;
- Vu** le Compte Administratif du Budget Principal du Maire de l'exercice 2012 ;
- Oùï** la présentation et les explications du Maire ;
- Sur** proposition du Premier Adjoint au Maire ;



**APRES EN AVOIR DELIBERE  
LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup> :** Le Compte Administratif du Budget Principal de l'exercice 2012 est arrêté et adopté comme suit :

**I - Section de Fonctionnement :**

■ en recettes	:	565 018 092 Fcp./.
■ en dépenses	:	585 958 605 Fcp./.
soit un déficit de l'exercice 2012	:	- 20 940 513 Fcp./.
résultat de l'exercice 2011 reporté (Excédent)	:	40 520 221 Fcp./.
<b>soit un résultat cumulé (Excédent) de</b>	:	<b>19 579 708 Fcp./.</b>

**II - Section d'Investissement :**

■ en recettes	:	113 059 073 Fcp./.
■ en dépenses	:	59 418 035 Fcp./.
soit un excédent de l'exercice 2012	:	53 641 038 Fcp./.
résultat de l'exercice 2011 reporté (Excédent)	:	15 411 797 Fcp./.

soit un résultat cumulé (Excédent) de : 69 052 835 Fcp./.

soit un résultat global cumulé de l'exercice 2012 (Excédent) de : 88 632 543 Fcp./.

**Article 2 :** La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de trois (3) mois à compter de sa publication et de sa réception par la Subdivision Administrative des Iles-du-vent et des Iles-sous-le-vent.

**Article 3 :** Le Maire et le Trésorier Payeur des Iles-sous-le-vent, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

**- Extrait certifié conforme au registre des délibérations -**

Vingt-huit (28) membres du Conseil Municipal étant en exercice.

Quinze (15) sont présents au moment de l'ouverture des débats du point de l'ordre du jour et présents au moment du vote :

Pour (17) TEUIRA Carolina, TUFAMEA Rehoboama,  
TANOA Elizabette, MAPUHI Taheta, TAIPUNU Temana, TIATIA David,  
TEPA Eremoana, HIRO Andréa, ROURA-ARUTAHU Jacques, OOPA Richard  
TEFAATAUMARAMA Marietta, TAINANUARII Joël (+ procuration 1),  
TEMEHARO Gyle, MAI Alphonse, TSING TIN Félix (+ procuration 2).

Deux (2) sont absents et représentés par procuration :


1 – MAITERAI Richard a donné procuration à TAINANUARII Joël;  
2 – LEMAIRE Gaston a donné procuration à TSING TIN Félix.

Onze(11) sont absents sans avoir donné pouvoir :

FAATAU Félix, TAI Tevanaa, MALATESTTE Antonio, LISAN Marcelin, HEITAA Dorida, TEREMATE Tania, HIOE Hana, LEE CHIP SAO Eric, TAAROAMEA Bruno, TUIHANI Georges, FAATAUIRA Camille.

Le Premier Adjoint au Maire,

  
Carolina TEUIRA

<u>Indications sur le résultat du vote :</u>	<u>Contrôle a posteriori</u>
Présents : 15	Acte rendu exécutoire après réception en Subdivision
Votants : 17 dont 2 pouvoirs	le 26 MARS 2013
Abstentions : 0	et publication ou notification du 26 MARS 2013
Exprimés : 17	Le Maire,
Votes pour : 17	 Félix FAATAU
Votes contre : 0	
La délibération est adoptée à l'unanimité des votes exprimés.	